

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 22.07.2022

Publications supplémentaires: KABVS 22.07.2022

Date d'échéance prévue: 22.07.2027 Numéro de publication: KK04-0000028050

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Conthey, Route de la Piscine 10, 1950 Sion

Etat de collocation IOL SA

Débiteurs:

IOL SA CHE-343.914.080 Rue de la Jonction 46 1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné. Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 11.08.2022

Remarques:

Suite à l'admission d'une production tardive en 3ème classe, un état de collocation rectifié est à nouveau déposé (art. 251 al. 4 LP et 69 OAOF).

Un délai de 20 jours, dès la date du dépôt, est impart aux créanciers pour intenter une action en contestation uniquement contre la nouvelle collocation, à défaut elle sera définitivement acceptée (art. 250 LP).

Office des faillites du Valais central, 1950 Sion